

Service Pénitentiaire

Prison de Ruhengeri

Frais payés le 18-2-52

Juste n° 007056

Ruhengeri

7750

Nom : BUSAAGAOrigine : MuboneChefferie : MulereTerritoire : Ruhengeri

Profession :

N° du R.E. : 13049

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 17 - 2 - 52Ecroué neuf mois 88-P.Condamné le : 18 - 2 - 52 à 10f. d'am. ou 16j 88S
21f. frais au 3f. CPC.

1/4 de peine :

Sorti le : 27-3-52 12-4-52 7-4-52
27-3-52 on le 12-4-52 - 14-4-52

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,

Billet d'élargissement.

Le nommé BLI SAGA
fils de Omunganga (ev), et de Rambagiza (ev)
Chefferie Ipulera, sous-chefferie Kahanda
colline Muloma, race Muhutu des Ahagesera
territoire de Pushungura
condamné par le Tribunal de Police de Kigali
en date du 18/2/52
a été élargi après avoir subi sa peine de servitude pénale de 1 mois et 9 jours
de servitude pénale subsidiaire de _____
a (ou le) contrainte _____ par corps de _____

Pushungura, le 27 mars 1952

Le Gardien de Prison,

P. C. (Signature)

Comptabilité modèle 18.

Frs. 21-

Exercice

Budget

Art. Lit.

QUITTANCE

Bureau de

Kigali

Nº 007056

Le

18. II. 1952

Reçu de M.

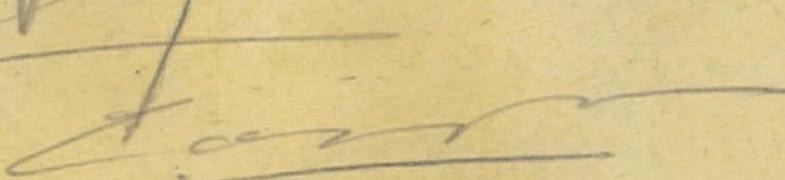
la somme de

pour

Le Comptable

(2) d.

(2) Désignation



REQUISITION
A FIN D'EMPRISONNEMENT

TRIBUNAL

Reg. du M.P. No 238/1952.

Reg. du rôle. No _____

L'officier du Ministère Public près le Tribunal de Police

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 143 et 146 du décret du 11 juillet 1923 ;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à Kagabu
de recevoir et emprisonner le nommé Busta Gaba de Mwanga

condamné par jugement du Tribunal _____
en date du 17.11.1952 devenu irrévocable le 1952
à 39 jours SPP + 110f au maximum 16 f. SPP + 21 f. prison
du chef d _____

Kagabu, le 18.11.1952 1952

L'Officier du ministère Public,

CASTERMAN S. J.

B.P.

Trois sacs de ciment
Au hangar le 18-2-52
HARDY
Barry

RESIDENCE DE RUANDA.....

Territoire de Kigali.....

AVIS DE TRANSFERT

Nous soussigné VANDAMME, Ignace, Gardien de Prison

à Kigali

mandons M. le Gardien de la Prison de Ruhengeri

de vouloir bien incarcérer les nommés: BUSAGA (originaire du Territoire de Ruhengeri
mais errant dans la C.U. de Kigali sans travail)

prévenus de: Vol simple, résidence illégale et présence à Kigali sans passeport
de mutation.

infraction prévue par:

mis en détention préventive depuis le 17.12.1952 (condamné le lendemain

suivant pièce dont copie ci-jointe : Réquisition à fin d'emprisonnement).

Kigali, le 10 février 1952.

Le Gardien de Prison,

Escorte: Policier SANKWALU

de Ruhengeri.-

Témoins: MM. V. ,



Prière de nous renvoyer un
exemplaire signé pr. réception.

